Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260211-2026_02_09-DE

Conseillers en exercice :	18
Présents :	15
Absents :	3
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Carole PIGUEL, Jean-Luc GEFFROY, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ et Jean-Paul LEBASTARD.

Absents : Vicky RENAULT, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS

Pouvoirs : Catherine LUCAS donne pouvoir à Morgane CALVEZ

Secrétaire de séance : Pierre FONTAINE

N° 2026-02-09 :	**Finances : CFU 2025 Assainissement**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Assainissement.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260211-2026_02_09-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025					
BUDGET ASSAINISSEMENT			**Investissement**	**Fonctionnement**	**Total Cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	121 021.80	165 826.66	286 848.46
	Recettes réalisées	B	94 985.86	87 667.15	182 653.01
	Restes à réaliser	C	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire total	D	307 983.26	165 826.66	473 809.92
	Dépenses réalisées	E	98 822.29	134 421.65	233 243.94
	Restes à réaliser	F	-	-	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 3 836.43	- 46 754.50	- 50 590.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	186 961.46	-	186 961.46
Solde (invest.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	G + H	183 125.03	- 46 754.50	136 370.53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	I = C-F	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	183 125.03	- 46 754.50	136 370.53

Délibération

M. le Maire quitte la séance

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget Assainissement ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 13 février 2026.

Fait le 13 février 2026
Le Maire
Lionel HENRY